



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 8 septembre 2015
C.28/44 – IdAff 143222 – AGC-ab

**Résolution de M. Philippe Ducommun du 16 avril 2013 adoptée par le Conseil communal
suite à la réponse à l'interpellation de M. Ducommun : « Un havre de paix coupé du monde »**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de sa séance du 18 avril 2013, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Philippe Ducommun « Un havre de paix coupé du monde », le Conseil communal a adopté la résolution suivante proposée par l'interpellateur :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre afin que la zone foraine de Montheron soit desservie en transports publics d'une manière équitable, par rapport aux autres sites ».

Réponse de la Municipalité

En 2012, les tl ont pris la décision de modifier le tracé de la ligne 60, pour répondre à la demande croissante sur le tracé Froideville – Bottens – Cugy et à la faible demande sur le tracé Cugy – Montheron – Froideville. Depuis fin 2012, toutes les courses sont effectuées par Bottens, et le tronçon Cugy – Montheron – Froideville, n'est plus desservi par une ligne régulière.

Afin d'assurer la desserte du secteur de Montheron, un service Taxibus de ligne a été mis en place sur la base d'une desserte possible en correspondance avec toutes les courses régulières Lausanne – Cugy, ce qui représente une amélioration très conséquente de l'offre dans ce secteur, en particulier le week-end. Le problème de l'offre Taxibus est la surtaxe de CHF 2.- par trajet et par personne, ce qui renchérit fortement le coût pour les utilisateurs réguliers.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

Conscients de ce problème, les tl ont examiné la possibilité de supprimer la surtaxe Taxibus, ce qui permettrait de rétablir une desserte attractive et adaptée au bassin de population pour la zone de Montheron. La décision a été prise pour une application dès le changement d'horaire 2015. Ainsi, dès le 13 décembre 2015, le service Taxibus pourra être utilisé avec un titre de transport ordinaire et permettra de rejoindre Cugy et la ligne de bus régulière tl 60.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité : ✓

Le syndic :
Daniel Brélaz

La secrétaire a.i. :
Sylvie Ecklin